



PÈLERINAGE EN PROVENCE ET DANS LA VALLÉE DU RHÔNE

proposé par **le diocèse de SÉEZ** *accompagné par un prêtre diocésain*

DANS LES PAS DES PREMIERS CHRÉTIENS DE GAULE

Du vendredi 8 au mercredi 13 novembre 2024 (6 jours)

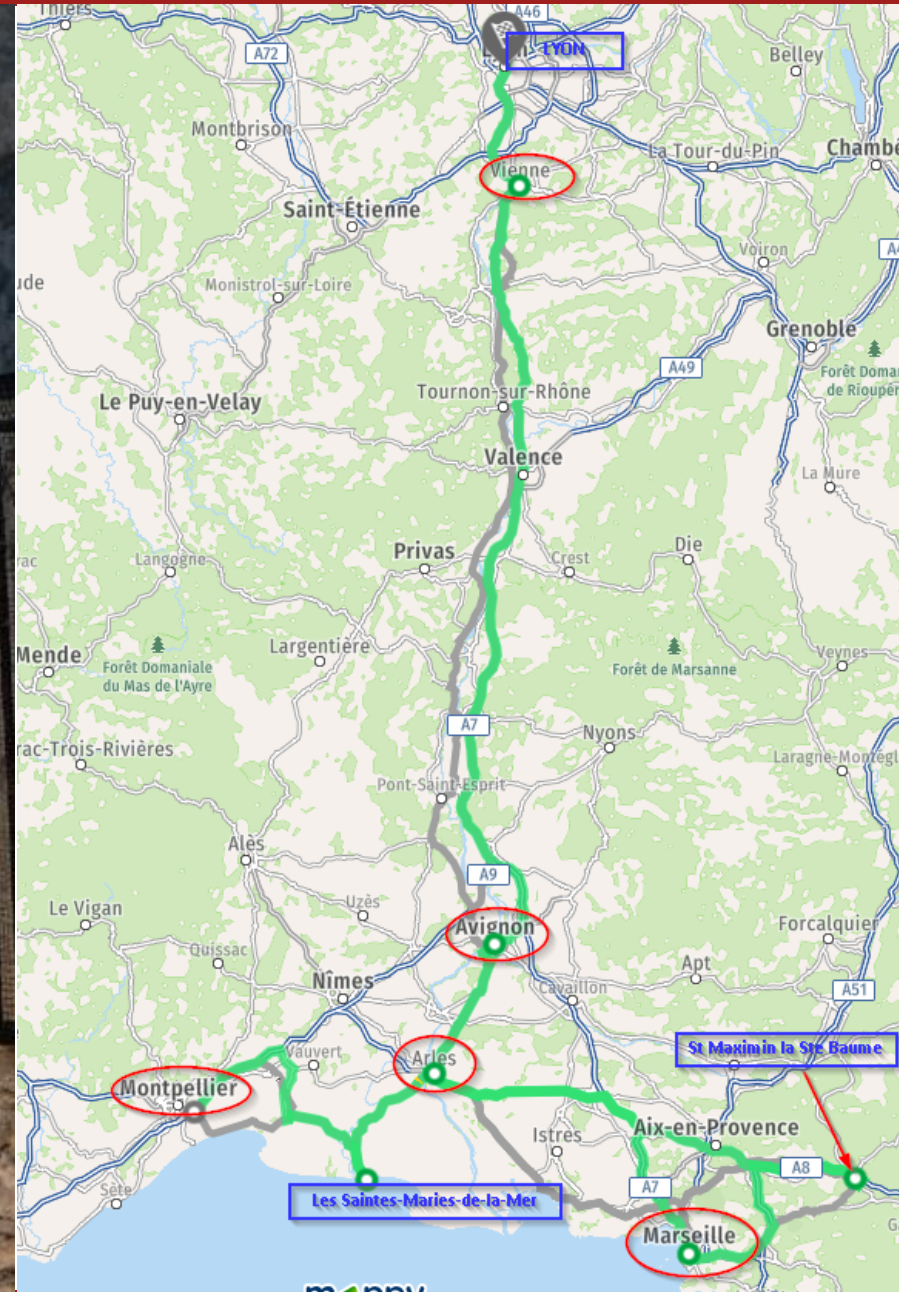
Renseignements et inscriptions : Direction des pèlerinages de Séz
pelerinage@diocesedeseez.org - Tél : 02 33 81 15 06



DESTINATION

PROVENCE ET VALLÉE DU RHÔNE

Dans les pas des premiers chrétiens en Gaule



Ce programme de pèlerinage invite les chrétiens d'aujourd'hui, dans une société en pleine évolution, à se mettre à l'écoute des premiers chrétiens de notre pays. Les défis qu'ils ont su relever n'étaient pas moindres que ceux d'aujourd'hui : rendre audible à leurs contemporains la bonne nouvelle de l'Évangile, savoir lire les « signes des temps ». Partager leur histoire, c'est redécouvrir ce que veut dire « être chrétien ».

Ce pèlerinage permet de prier et d'entrer en communion avec les pèlerins qui depuis le moyen âge viennent trouver un réconfort spirituel auprès de Marie-Madeleine et de ses compagnons à qui les « traditions apostoliques » ont attribué l'évangélisation de la Provence.

Le programme s'appuie sur la visite des principaux évêchés antiques de la région et l'évocation de leurs saints évêques et des conciles qui s'y sont tenus. Il se poursuit à Lyon avec la découverte de la cathédrale Saint-Jean et des restes de son baptistère antique et la commémoration dans l'amphithéâtre des Trois Gaules des premiers martyrs de notre pays qui y ont été suppliciés en 177. Le pèlerinage se termine par une matinée consacrée à saint Irénée, disciple de saint Polycarpe de Smyrne, lui-même disciple de saint Jean, que le pape François qualifie de « pont spirituel et théologique entre les chrétiens d'Orient et d'Occident ».



JOUR 1

Vendredi 8 novembre 2024

SÉES / PARIS / MONTPELLIER / LES SAINTES-MARIES-DE-LA-MER / MARSEILLE

La foi entre légendes, tradition et Histoire

- Acheminement en autocar de Sées à la gare de Paris Lyon (275kms - 3h de route)
- Accueil par notre assistant et aide à l'embarquement
- Départ en TGV 2^{nde} classe Inoui de **Paris Gare de Lyon** à destination de **Montpellier** (7h42/11h00 - horaires à ce jour).
- Accueil par votre chauffeur et transfert aux **Saintes-Maries-de-la-Mer** (70kms - 1h15) où, suivant la tradition médiévale, des disciples de Jésus dont Lazare, Marthe, Marie-Madeleine, Maximin, Sidoine, Marie-Jacobé, Marie-Salomé et la servante Sara, débarquèrent à la suite de leur fuite de Palestine.
- Déjeuner - Restaurant.
- Visite des **Saintes-Maries-de-la-Mer** et de l'église forteresse des XII^e et XIV^{ème} s. où lors de fouilles entreprises par le roi René en 1448, furent découvertes des reliques attribuées aux saintes Maries.
- **Messe à Notre-Dame-de-la-Mer (sous réserve).**
- Route pour **Marseille** (125 kms - 2h).
- Dîner restaurant
- Nuit - Hôtel Marseille, Ibis Budget Vieux Port 2*.



JOUR 2

Samedi 9 novembre 2024

MARSEILLE

Le développement de la foi chrétienne dans les quatre premiers siècles

- Petit-déjeuner - Hôtel.
- Transfert en autocar à **Notre-Dame-de-la-Garde**.
- **Journée de visites** avec Jean Guyon historien et archéologue, directeur de recherche au CNRS, membre de l'Académie pontificale d'archéologie de Rome et ancien membre de la Commission pontificale d'archéologie sacrée (sous réserve).
- **Visite guidée de Notre-Dame-de-la-Garde**, protectrice des Marseillais, visible des quatre coins de la ville, conservant de nombreux ex-voto offerts à la Vierge et exposés sur les murs (nombreux tableaux de naufrage et de tempête mais aussi d'autres événements miraculeux), mais aussi des maquettes de bateaux et d'avions récemment restaurés suspendus dans la nef en remerciement d'une grâce spirituelle ou temporelle.
- Visite de l'**abbaye Saint-Victor** qui fut fondée au V^e siècle par Jean Cassien près d'une nécropole qui aurait abrité des tombes de martyrs parmi lesquels saint Victor. Les cryptes abritent la basilique originelle presque intacte et plusieurs remarquables sarcophages paléochrétiens.

Introduction sur le belvédère au-dessous de l'abbaye, pour présenter la topographie de Marseille puis visite de l'abbaye.

- Messe à l'abbaye Saint-Victor (sous réserve).

- Déjeuner - Restaurant.

- Traversée du Vieux Port par le bateau navette « Ferry Boat ».

- **Montée à pied dans le quartier du Panier** : la rive nord du Vieux-Port est la partie la plus ancienne du site d'implantation historique de la colonie grecque de *Massalia*, en 600 ans av. J.-C. Le quartier du Panier, le plus ancien de Marseille, aux ruelles étroites et pavées et aux façades colorées : Hôtel de ville, Maison diamantée, docks romains, église-clocher des Accoules, place des Moulins, Vieille Charité...

- **Visite de la Vieille Charité** (extérieure), ancien hospice du XVII^e s. remarquablement restauré, une galerie courant sur trois niveaux s'ordonnant autour d'une chapelle centrale, aujourd'hui musée.

- Arrivée à la **cathédrale Sainte-Marie-Majeure** et présentation de l'édifice.

- Vue extérieure sur le complexe du **Mucem** :

- **Le fort Saint-Jean** qui marque l'entrée du Vieux-Port et offre un panorama exceptionnel sur la ville. Il fait partie du Mucem auquel il est relié par une passerelle moderne qui surplombe la mer.

- Dîner restaurant

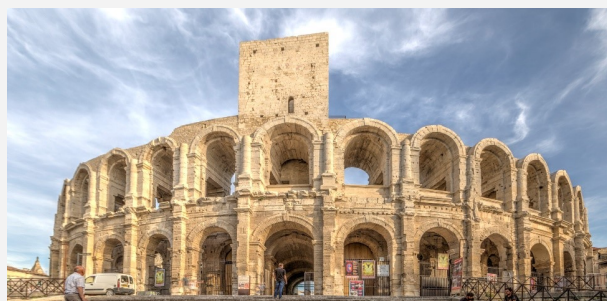
- Nuit - Hôtel Marseille, Ibis Budget Vieux Port 2*.

JOUR 3

Dimanche 10 novembre 2024

MARSEILLE / SAINT-MAXIMIN / ARLES / AVIGNON

La vie des communautés chrétiennes



- Petit déjeuner - Hôtel.

- Départ pour **Saint-Maximin** (70 kms - 1h) avec votre guide

- Visite de la **basilique Sainte-Marie-Madeleine**, plus grand édifice gothique de Provence, édifiée au XIII^e s. sur une tombe paléochrétienne (crypte actuelle) renfermant des ossements qui selon la légende seraient ceux de sainte Marie-Madeleine.

- **Messe à la basilique dominicale à Sainte-Marie-Madeleine**

- Déjeuner - Restaurant

- Route pour **Arles** (115 kms - 2h)

- Visite des **Aslyscamps**, une nécropole païenne, puis chrétienne située à l'entrée d'Arles sur l'ancienne via Aurelia bordée de nombreux sarcophages, de chapelles et d'églises.

- Visite de la **primatiale Saint-Trophime**, l'un des plus importants monuments du roman provençal dont l'essentiel de l'édifice actuel date du XII^e s. La présence d'un évêque est attestée dans la cité dès 254.

- Route pour **Avignon** (55 kms - 1h).

- Dîner et nuit - Hôtel Avignon 3*.



JOUR 4

Lundi 11 novembre 2024

AVIGNON / TARASCON / AVIGNON / LYON

De la ville-frontière de l'Antiquité tardive à la cité des papes médiévale. Comment la papauté s'est-elle construite ?

- Petit-déjeuner - Hôtel.

- Départ pour **Tarascon** (25 kms - 40mn).

- Départ pour la basilique **Sainte-Marthe de Tarascon** où la légende situe la tombe de Marthe et visite.

- **Messe dans la basilique (sous réserve)**

- Retour sur **Avignon**.

- Déjeuner - Restaurant

- **Visite guidée d'Avignon**, où une présence chrétienne est attestée dès le IV^e s. et dont le premier évêque connu est Nectarius qui a participé aux conciles de Riez en 439 et d'Orange en 441.

- **Le palais des Papes**, forteresse édifiée sur l'ancien palais épiscopal par les papes Benoît XII (palais Vieux en 1334) et Clément VI (palais Neuf en 1342).

- Route pour **Lyon** (235kms - 3h)

- Dîner et nuit - Hôtel Valpré 3* à Ecully.



JOUR 5

Mardi 12 novembre 2024

VIENNE / LYON

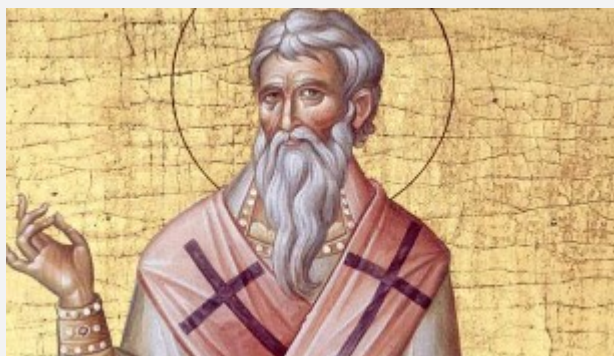
Vienne, la rivale d'Arles aux premiers temps chrétiens

- Petit déjeuner - Hôtel.
- Route pour **Vienne** (35 kms - 45 minutes).
- Visite guidée de **Saint-Romain-en-Gal**, qui était dans l'Antiquité un faubourg de Vienne sur la rive droite du Rhône, dont on visite **les restes conservés sur 3 hectares, le musée archéologique** et les **ruines de la chapelle du martyr Ferreol** qui furent retrouvés au V^e siècle par l'évêque Mamert (sous réserve d'ouverture exceptionnelle).
- Découverte de la **La cathédrale Saint-Maurice**, un édifice médiéval qui a succédé à la cathédrale antique
- Route pour **Lyon** (35 kms - 45 minutes).
- Déjeuner - Restaurant

- Visite guidée de **Lyon**, qui est avec Vienne la plus ancienne Église connue de notre pays : en 177, quand une persécution frappa les communautés chrétiennes de ces deux villes, Pothin « exerçait sur elles la charge de l'épiscopat. » (voir la *Lettre des chrétiens de Vienne et de*

Lyon à leurs frères d'Asie et de Phrygie transmise par Eusèbe de Césarée : Blandine, la plus simple et la plus fragile d'entre eux dont la foi et le courage infaillibles furent un modèle pour les siens, Attale, athlète de la foi, Sanctus le diacre, Pothin qui très âgé mourut en prison...).

- Visite du **Vieux-Lyon**, ses maisons colorées et ses célèbres « traboules. ».
- La **primatiale Saint-Jean-Baptiste** originalement dédiée à saint Étienne, et son baptistère antique dont les restes sont visibles dans le jardin archéologique contigu, qui était à l'origine placé sous le vocable de saint Jean-Baptiste.
- **Messe à la Primatiale (sous réserve).**
- Visite de la basilique **abbaye Saint-Martin-d'Ainay**. Les archives mentionnent une église dédiée à St-Martin et à Marie à l'emplacement de ce qui était à l'époque le confluent du Rhône et de la Saône dès le 9^e siècle. On y trouve des mosaïques, peintures et sculptures datant de l'époque romane mais aussi du 19^e siècle.
- Dîner et nuit - Hôtel Valpré 3* à Ecully



JOUR 6

Mercredi 13 novembre 2024

LYON / SÉES

La mémoire des premiers martyrs des Gaules

- Petit déjeuner - Hôtel.
- La **colline de Fourvière** avec visite de la **basilique Notre-Dame**, édifiée au XIX^e s., et découverte du panorama sur Lyon.
- **Messe à la basilique (sous réserve)**
- **Visite de l'Antiquaille - Ecclly**, lieu traditionnel de la prison dans laquelle fut enfermé et où mourut Pothin, aujourd'hui musée du christianisme.
- Déjeuner - Restaurant

- Dans les **vestiges de l'amphithéâtre des trois Gaules** conservés dans le jardin des Plantes, commémoration des martyrs viennois et lyonnais qui y ont été suppliciés en 177 : Pothin, Sanctus, Blandine et leurs compagnons.
- Transfert à la gare de **Lyon Perrache**.
- Départ en TGV 2^{nde} classe Inoui de Lyon Perrache à destination de **Paris Gare de Lyon** (17h04/19h00 - horaires à ce jour).
- Transfert de Paris à Sées en autocar.

NOTRE PROPOSITION

PRIX ESTIMATIFS PAR PERSONNE pour un minimum de :	40 à 44 participants	35 à 39 participants	30 à 34 participants
Prix estimatifs TTC sous réserve de modification (*)	1 330 €	1 390 €	1 495 €
Frais de dossier pour le diocèse	32 €		

Prix établis le 27/11/2023

Prévoir en sus les pourboires à remettre sur place au guide et au chauffeur : +/- 20 € par personne et pour le séjour

(*) Ces prix ont été établis de bonne foi sur la base des tarifs connus à la date ci-dessus mentionnée et seront revus au moment de la confirmation en fonction des disponibilités. Ils peuvent être réajustés à la hausse ou à la baisse au plus tard 20 jours avant le début du voyage en fonction de l'effectif, des taxes locales, de l'évolution du prix des entrées.

La réservation des places auprès de la SNCF n'ouvrant que 3 mois à l'avance, le prix du voyage ne sera définitif qu'après la réservation. C'est donc un prix estimé, établi de bonne foi sur la base des tarifs connus à ce jour. Montant estimé : 120€ par personne.

CES PRIX COMPRENNENT

Transport

- Parmi **LES PLUS TERRALTO** : L'assistance à la gare de Paris Lyon jour du départ.
- Les pré et post acheminements de Sées à Paris en autocar
- Paris / Montpellier - Lyon / Paris en TGV 2e classe - Prix estimés : **120€** en attente de l'ouverture des réservations SNCF
- Les services d'un autocar de tourisme pour le circuit de Montpellier à Lyon, péages, parking et repas/logement du chauffeur inclus.

Hébergement et repas

- Le logement en chambre à 2 en hôtel 2* et 3
- La pension complète durant tout le voyage du déjeuner du jour 1 au déjeuner du dernier jour (hors eau et café)
- La taxe de séjour.

Visites et marches

- Les entrées dans les sites mentionnés au programme : sanctuaire des Saintes-Maries-de-la-Mer, Notre-Dame-de-la-Garde, abbaye Saint-Victor, cathédrale Sainte-Marie-Majeure, basilique Sainte-Marie-Madeleine, les alyscamps, la primatiale Saint-Trophime, la basilique Sainte-Marthe, le Palais des Papes, musée Saint-Romain-en-Gal, la cathédrale Saint-Maurice, la primatiale Saint Jean, l'abbaye Saint-Martin-d'Ainay, la basilique de Fourvière, le musée de l'Antiquaille et les vestiges de l'amphithéâtre des trois Gaules.
- Guides : 1 jour Marseille, 1 jour St Maximin/Arles, 1/2 journée Avignon, 1/2 journée Vienne, 1 jour 1/2 Lyon

Carnet de voyage pour les participants

- 1 chèque et 2 étiquettes bagages.

Assurance

- L'assistance médicale rapatriement : contrat VVY International Assistance n° IVY2023007.

ILS NE COMPRENNENT PAS

- La chambre individuelle **215 € / pers.** (dans la limite de 10 % de l'effectif du groupe)
- Les entrées complémentaires.
- L'assurance Annulation/Bagages/Interruption de séjour, contrat AREAS n° AR2023049 - supplément de 45 € / pers.
- Les dons et les offrandes (rencontres, messes...).
- Les boissons, les extras et tous les frais personnels.
- Tout ce qui n'est pas mentionné dans «ces prix comprennent»

CONDITIONS DE VENTE AUX PARTICULIERS

FORMULAIRE PRÉCONTRACTUEL RÉCAPITULATIF

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le [code du tourisme](#). LE VENDEUR sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, LE VENDEUR dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le [code du tourisme](#) :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

LE VENDEUR est responsable de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifiée moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

Les voyageurs sont informés qu'une aide sera apportée par LE VENDEUR si le voyageur est en difficulté.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. LE VENDEUR a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'APST. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (APST, 15 avenue Carnot, 75017 Paris, tél : 01 44 09 25 35, email : info@apst.travel) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de XY. Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?sessionId=B6B56671A51841699A8FB7B4B5EB08A2.tplgfr21s_1?idArticle=LEGIARTI000036242695&cidTexte=LEGITEXT000006074073&categorieLien=id&dateTexte=20180701

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES LIÉES AUX ASSURANCES

LE CLIENT RECONNAIT AVOIR ÉTÉ INVITÉ À SOUSCRIRE UNE ASSURANCE ANNULATION, BAGAGES, INTERRUPTION DU VOYAGE ET RESPONSABILITÉ CIVILE pour prendre en charge des risques éventuels. Ce contrat peut soit :

- être celui proposé par LE VENDEUR avec le voyage,
- être celui de sa carte bancaire,
- être celui proposé par tout assureur de sa connaissance.

EN CAS DE SOUSCRIPTION, il reconnaît AVOIR CONSULTÉ LES DOCUMENTS D'INFORMATION (dit IPID exigé par la loi du 31 octobre 2018) SUR LES ASSURANCES ("assistance en cas de maladie, d'accident ou de décès" et "annulation, bagages, interruption du voyage et responsabilité civile") disponibles sur simple demande au VENDEUR ou en ligne www.terralto.com/assurances.

Les conditions détaillées de chacune des assurances proposées sont aussi disponibles sur simple demande au VENDEUR

Délai de rétractation en cas de souscription d'une assurance :

La loi Hamon promulguée le 17 mars 2014 a créé de nouvelles obligations pour encadrer la vente de produits d'assurance voyage. Les obligations fixées par cette nouvelle loi sont principalement précisées dans les articles L112-2 et L112-10 du code des assurances. Nous vous invitons à vérifier que vous n'êtes pas déjà bénéficiaire d'une police couvrant l'un des risques garantis par le nouveau contrat.

Si tel est le cas, vous bénéficiez d'un droit de renonciation à ce contrat sans frais ni pénalités pendant un délai de 14 jours calendaires à compter de sa conclusion si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- vous avez souscrit ce contrat à des fins non professionnelles ;
- ce contrat vient en complément de l'achat d'un bien ou d'un service vendu par un fournisseur ;
- vous justifiez que vous êtes déjà couvert pour l'un des risques garantis par ce nouveau contrat ;
- le contrat auquel vous souhaitez renoncer n'est pas intégralement exécuté ;
- vous n'avez déclaré aucun sinistre garanti par ce contrat.

Dans cette situation, vous pouvez exercer votre droit à renoncer à ce contrat, par lettre ou tout autre support durable, adressé à l'agence de voyage ou à l'assureur du nouveau contrat, accompagné d'un document justifiant que vous bénéficiez déjà d'une garantie pour l'un des risques garantis par le nouveau contrat. L'assureur est tenu de vous rembourser la prime payée, dans un délai de trente jours à compter de votre renonciation. Si vous souhaitez renoncer à votre contrat mais que vous ne remplissez pas l'ensemble des conditions ci-dessus, vérifiez les modalités de renonciation prévues dans votre contrat.

PÈLERINAGE EN PROVENCE ET VALLÉE DU RHÔNE

proposé par la direction des pèlerinages de Séez du 8 au 13 novembre 2024

INSCRIPTIONS : ou à défaut bulletin à retourner au plus tôt à :

accompagné de votre **chèque d'acompte** de 450 € par personne + **suppléments** éventuels à l'ordre de : Direction diocésaine des pèlerinages SÉEZ

1^{er} Prénom/Nom d'usage : _____ 2^{ème} Prénom/Nom d'usage : _____

Prénom/Nom sur la pièce d'identité (*) : _____ Prénom/Nom sur la pièce d'identité (*) : _____

Date de naissance : ____/____/____ Nationalité : _____ Date de naissance : ____/____/____ Nationalité : _____

Adresse : _____ Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Code postal : _____ Ville : _____

Pays : _____ Pays : _____

Mobile : _____ Fixe : _____ Mobile : _____ Fixe : _____

Mail : _____@_____ Mail : _____@_____

Personne à contacter en cas d'urgence - prénom/nom : _____ Tél. _____

Je choisis une chambre à deux que je partage avec _____ *et j'accepte de payer le supplément chambre individuelle si aucune personne ne se présente pour partager ma chambre.*

Je souhaite une chambre individuelle, avec le supplément de 215 €.

Je/nous souhait(e)(ons) souscrire l'assurance optionnelle annulation, bagages, responsabilité voyageur, interruption de séjour avec le supplément de 45 € / pers. Et j'ai/nous (avons) été informé(e)(s) de mon/notre droit de rétractation et de l'ensemble des documents concernant les assurances.

S'inscri(t)(vent) et verse(-nt) :

un acompte de : 450 € x _____ personne(s)

+ supplément chambre individuelle : 215 € x _____ personne(s)

+ supplément assurance : 45 € x _____ personne(s)

SOIT UN TOTAL DE : _____ €

Exigences particulières demandées pour valider mon inscription : _____

Je reconnais **avoir pris connaissance des conditions du voyage et des conditions de Vente.**

Signature : _____

Fait à _____ le ____/____/____